Tableau C – Nombre de semaines officielles d'école par année scolaire – enseignement public, années 1-11 (année scolaire 2016-2017)

	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e	11 ^e
BE-fr	38-39	38-39	39	39	39	39	39	39	39	39	39
FR-fr	38	38	38	38	38	38	38	38	38	38	38
GE	38.5	38.5	38.5	38.5	38.5	38.5	38.5	38.5	38.5	38.5	38.5
JU	39	39	39	39	39	39	39	39	39	39	39
NE	39	39	39	39	39	39	39	39	39	39	39
VS-fr ⁽¹⁾	37	37	37	37	37	37	37	37	37	37	37
VD ⁽²⁾	38	38	38	38	38	38	38	38	38	38	38

Remarque : Le tableau ci-dessus montre les réponses de l'enquête CDIP-IDES à la question : « Selon la réglementation cantonale, combien y a-t-il de semaines d'école par année ? »

Notes:

(1) VS-fr: dès la 1^{re} à la 11^e année, concrètement il y a 38 semaines de 4.5 jours moins 4 jours à disposition des communes, soit 167 jours.

(2) VD : dès la 1^{re} à la 8^e année, selon la loi, il faut au minimum 186 jours d'enseignement. De la 9^e à la 11^e année, il faut au minimum 186 jours d'enseignement, sous réserve de deux demi-jours de congé que peut accorder le Conseil d'établissement.

Source : Centre d'information et de documentation de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP-IDES), Enquête auprès des cantons 2016-2017,

http://www.edk.ch/dyn/16272.php (consulté le 12.02.2018).

Réalisation du tableau : Institut de recherche et de documentation pédagogique/Unité de recherche Sociologie, statistique et monitorage de l'éducation (2018).